

Perrine et Pierre **PICOTÉ de BELESTRE**  
Enfants de François et Perrine LAMBERT

ET LXXXIV 212    Le 12.01.1686    Transaction    devant Jacques Perrin et Hugues Bru

Furent présents, Marguerite DE PERICARD veuve de François PICOTÉ sieur de Bélestre, conseiller et médecin du roi, demeurant rue et paroisse St André-des-Arts, demoiselle Marie PICOTÉ de Belestre, fille majeure usant de ses biens et droits, demeurant rue des Carmes Déchaussés, paroisse St Sulpice, François PICOTÉ sieur de Belestre, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité et la présence de maître Jacques LEFEBVRE sieur de Chambelin son curateur, demeurant avec sa mère. Ladite veuve créancière de la succession de son mari réduite à portion d'enfants, René LIET, bourgeois de Paris, demeurant cloître Notre-Dame, paroisse St Jean-le-Rond, comme procureur de **Michel GODEFROY sieur de Lintôt**, et demoiselle **Perrine PICOTÉ** sa femme, et aussi au nom de **Marie PAR** veuve de **Pierre PICOTÉ sieur de Belestre**, comme mère et tutrice de ses enfants et du défunt.

Le partage des biens de François PICOTÉ DE Belestre a été fait devant Pierre DIEURE commissaire au Châtelet le 27.03.1684.

Suivent d'autres accords.

Les actes de Pierre DIEURE (comme la plupart des commissaires du Châtelet) n'ont pas été conservés.